ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 5330

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur sur les conclusions du groupe de travail « Société et vieillissement » qui a rendu son rapport en juin 2011. Deux axes majeurs se sont dégagés. En premier lieu le vieillissement ne doit pas être vécu comme une diminution ou avec fatalisme. Il s'agit donc de dépasser la construction sociale péjorative qui entoure la vieillesse : « la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées sera d'autant meilleure que les Français accepteront le vieillissement comme un élément positif de leur parcours de vie ». D'autre part, il souligne le rôle primordial de « la dynamique du lien social » pour favoriser « le bien vieillir » et prévenir une dégradation de l'autonomie. Les progrès médicaux, économiques et culturels ont permis de rendre la dépendance des personnes âgées moins inéluctables et de prévenir la perte d'autonomie grâce à des interventions médicales, médico-sociales et sociales, visant à maintenir vivants les liens des personnes âgées avec leur entourage et leur voisinage. Dans le même temps, l'offre de services adaptés aux personnes âgées ne cesse de croître, et la solidarité intergénérationnelle prend des formes multiples et encourageantes. Il lui demande donc de préciser les dynamiques de travail que le Gouvernement entend suivre, et la définition qu'il souhaite donner au cadre national que la multiplicité des acteurs rend nécessaire pour coordonner et cibler les axes de prévention.

Texte de la réponse

Conscient du bouleversement radical de notre société qu'implique l'allongement de la vie, le Président de la République s'est engagé à achever la préparation d'un projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement d'ici à la fin de l'année. Il s'agira d'une réforme globale couvrant tous les champs de l'avancée en âge. Elle comportera trois grands volets : « anticipation-prévention » notamment dans le domaine de la santé ; « adaptation de notre société au vieillissement » et « accompagnement de la perte d'autonomie ». Les trois rapports demandés par le Gouvernement sur ces thématiques ont été remis au Premier ministre le 11 mars 2013. Ils sont destinés à nourrir la réflexion du Gouvernement, qui va engager un travail interministériel pour l'élaboration du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement qu'a annoncé le Président de la République. Une mission parlementaire identifie en outre parallèlement les bonnes pratiques qui ont cours dans d'autres pays de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) tels que le Québec, la Suède et l'Espagne. Le maintien à domicile des personnes qui souhaitent y rester constitue une priorité. Les solutions intermédiaires entre ce logement et l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes seront également privilégiées. L'intervention des aidants, auprès des personnes âgées, sera elle aussi encouragée. Parallèlement, la réforme visera à modérer le coût des séjours en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) supporté par les résidents et leurs familles, car leurs ressources ne permettent pas toujours de prendre en charge ces dépenses. Différentes pistes sont à l'étude telles que l'amélioration de l'aide sociale à l'hébergement et des autres aides publiques, la modération des tarifs et des coûts supportés par les usagers et une meilleure information des personnes âgées et de leurs familles sur les prestations offertes et les tarifs pratiqués. Cette réforme essentielle sera construite et portée en

concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés. Son financement sera précisé lorsque la loi sera prête et l'effort correspondant, étalé sur l'ensemble du quinquennat. En outre, la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie a lancé le 14 décembre 2012, le groupe de travail, Monalisa, composé d'associations et d'opérateurs publics, avec pour objectifs : - le déploiement du bénévolat de type associatif, de l'initiative et de la lutte contre l'isolement des âgés en favorisant l'implication citoyenne, -la mise en cohérence et en convergence des actions que les opérateurs publics et les associations mènent aujourd'hui de façon distincte sur le terrain, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer un meilleur maillage territorial, -la création d'un partenariat avec le ministère et les coopérations territoriales contribuant à la visibilité et à la promotion de ces actions. Cette mobilisation est inscrite dans le plan villes et le plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du Gouvernement et une réponse à un appel à projets européen sur les expérimentations sociales a été portée par quelques membres du groupe avec le soutien du ministère pour lancer des équipes citoyennes sur un certain nombre de territoires dès la rentrée 2013. De même, l'installation le 12 février 2013, par les ministres chargées des personnes âgées et des personnes handicapées, du comité national pour la bientraitance et les droits (CNBD), constitue une nouvelle étape. En effet, cette instance a pour mission d'aider à la définition, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques de promotion de la bientraitance, des droits hors et en établissement, et de prévention et de lutte contre la maltraitance des personnes âgée.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5330
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie
Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 septembre 2012, page 5229
Réponse publiée au JO le : 9 avril 2013, page 3943